

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 28 AVRIL 2014

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 28 AVRIL 2014 à 20 H 30

RELEVE DES DEBATS ET DES DECISIONS

<u>Présents</u>: Pome CASTANIER, Bernadette MOURGUES, Myriam MARTIN, Marie-Hélène GIANIEL, M. Anthony MARTIN, Pierre MARTIN, Serge BRAJON, Guy ODOUL, Alain GONY, Philippe PIN, Lionel CELLARIER, Jean-Louis BRUN, Guy MALAVAL, Olivier ALLE, Gérard SOUCHON, Marc OZIOL, Dominique CHOPINET, Alain GAILLARD, Daniel BACON, Raymond MARTIN, Guy MAYRAND, Maurice FABRE.

Absent excusé: Daniel CELLARIER, Alain COULON, Joël ROUX

Pouvoirs: Daniel CELLARIER à Jean-Louis BRUN

Joël ROUX à Raymond MARTIN

Secrétaire de séance: Pierre MARTIN

Compte-rendu du 14 avril 2014 :

Aucune observation n'est formulée.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil de Communauté du 14 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

1) Vote des taux des taxes directes locales pour 2014 :

Sur proposition de Monsieur le Président et, après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité:

VOTE les taux suivants pour les taxes directes locales 2014 :

	POUR RAPPEL, BASES, TAUX ET PRODUITS 2013			BASES, TAUX, ET PRODUITS POUR 2014		
TYPE DE TAXE	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUIT ATTENDU	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUIT ATTENDU
COTISATION FONCIERE ENTREPRISES (C.F.E.)	991 500	25.97	257 493 €	997 000	25.97	258 921 €
TAXE D'HABITATION	6 104 000	6.59	402 254 €	6 258 000	6.59	412 402 €
TAXE FONCIER BATI	5 964 000	1.94	115 702 €	6 109 000	1.94	118 515 €
TAXE FONCIER NON BATI	92 200	11.70	10 787 €	93 600	11.70	10 951 €
TOTAL			786 236 €			800 789 €

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

2) Vote du produit 2014 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) :

Sur proposition de Monsieur le Président et, après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité:

VOTE les taux et produit 2014 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) comme suit :

TYPE DE TAXE	BASES PREVISIONNELLES	TAUX VOTE	PRODUIT ATTENDU
T.E.O.M.	5 077 317	8, 45	429 033 €

PREND ACTE que ce produit sera reversé, par 12^{ème}, au SICTOM des Hauts Plateaux, qui assure le service de ramassage des Ordures Ménagères sur le territoire de la C.C.H.A.

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

3) Affectation du résultat de l'exercice 2013 du budget principal :

Le Conseil Communautaire,

réuni sous la présidence de Monsieur Gérard SOUCHON, Président

Statuant sur l'affection du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 Constatant que le compte administratif faisait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 264 283, 84 €.

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

	Pour mémoire : PREVISIONS BUDGETAIRES Virement à la section d'investissement	10 563, 00 €
	BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT Résultat d'investissement : - 134 549, 67 € Reste à réaliser en dépenses : - 1 048 132, 52 € Reste à réaliser en recettes : + 743 522, 68 €	- 439 159, 51 €
48.1	RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT (A)	264 283, 84 €
	A) EXCEDENT AU 31 / 12 / 2013 • Exécution du virement à la section d'investissement (Titre au 1068) • Affectation complémentaire en réserves	264 283, 84 €
u . 113 Desite - J	Affectation à l'excédant reporté (report à nouveau créditeur) + 002	0, 00 €
	B) DEFICIT AU 31 / 12 / 2013 Déficit à reporter	0, 00 €

4) Vote du compte administratif et du compte de gestion 2013 du budget principal de la C.C.H.A. (Présentation synthétique):

Sur proposition de Monsieur le 1er Vice-président et, après avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

VOTE le compte administratif et le compte de gestion 2013 de la C.C.H.A. dans les conditions suivantes :

NATURE DU COMPTE DE GESTION ET	SYNTHESE DES REALISATIONS 2013		RESULTATS DE CLOTURE FIN	VOTE		
COMPTE ADINISTRATIF		LISATIONS 2013	EXERCICE 2013	ABST.	CONTRE	POUR
	D.F. 2 691 808.03 €			Compte de gestion		on
BUDGET PRINCIPAL DE	R.F.	2 956 091.87 €		0	0	24
LA C.C.H.A.	D.I.	1 497 564.16 €	-134 549.67 €	Compte administratif		
	R.I.	1 363 014.49 €	-134 349.07 €	0	0	23

D.F. = Dépenses de Fonctionnement

D.I. = Dépenses d'Investissement

R.F. = Recettes de Fonctionnement

R.I. = Recettes d'Investissement

5) Vote du budget primitif 2014 de la C.C.H.A. (Présentation synthétique) :

Sur proposition de Monsieur le Président et, après avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

VOTE le Budget Primitif 2014 principal de la C.C.H.A. dans les conditions suivantes :

NATURE DU BUDGET	SYNTHESE DES PROPOSITIONS 2013			VOTE		
DODGET			ABST.	CONTRE	POUR	
	D.F.	2 642 521.79 €				
BUDGET	R.F.	2 642 251.79 €				
PRINCIPAL DE LA CCHA			0	0	24	
	D.I.	1 784 395.00 €				
	R.I.	1 784 395.00 €				

D.F. = Dépenses de Fonctionnement

D.I. = Dépenses d'Investissement

R.F. = Recettes de Fonctionnement

R.I. = Recettes d'Investissement

Aménagement de la Maison des Services publics du Haut Allier – Demande de subvention auprès de la Région Languedoc Roussillon:

Dans le cadre du projet d'aménagement de la Maison des Services Publics, Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la C.C.H.A. a obtenu un financement de l'Etat et que le dossier est en cours d'instruction au Département de la Lozère.

Le projet d'aménagement comprend un niveau dédié à la Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale ainsi qu'à un télécentre rural. Cet équipement offre donc des opportunités pour les porteurs de projets économiques de disposer de moyens informatiques et de communication pour faciliter le démarrage d'une activité professionnelle. A ce titre, la Maison des Services peut être considérée comme un facilitateur dans l'émergence de projets économiques, notamment par le biais du télétravail au travers de l'outil "Télécentre Rural".

Aussi, Monsieur le Président propose que la C.C.H.A. sollicite le concours financier de la Région Languedoc Roussillon, collectivité territoriale compétente en matière de développement économique.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

DECIDE de solliciter une subvention exceptionnelle de 100 000 € auprès de la Région Languedoc Roussillon de manière à compléter le financement de l'aménagement de la Maison des Services Publics du Haut Allier.

ADOPTE le plan de financement prévisionnel suivant :

• Coût	de l'aménagement HT:	778 708, 75 €
• Plan	de financement :	
0	Subvention obtenue de l'Etat (DETR 2013) Subvention sollicitée auprès du Département	319 994, 78 €
	de la Lozère	116 800, 00 €
0	Subvention sollicitée auprès de la Région L.R.	100 000, 00 €
0	Emprunt et Autofinancement C.C.H.A.	241 913, 97 €

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

10) Etude d'aménagement d'un sentier touristique et pédagogique aux abords du Lac de Naussac :

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil Communautaire que la Commune de Naussac a décidé la plantation d'un bois d'agrément sur une surface de 18 hectares en bordure du Lac de Naussac. En parallèle à ce projet, Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes sollicite le concours de l'Office National des Forêts afin de réaliser une étude de création d'un sentier à la fois touristique aux abords du Lac de Naussac et pédagogique au travers une présentation des différentes essences d'arbres d'ornement qui vont être plantés.

Pour la mise en œuvre de cette étude, Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes sollicite des subventions auprès de l'Europe, au titre du programme LEADER Lozère-Ardèche et auprès de l'Etablissement Public Loire.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

DECIDE de confier à l'Office National des Forêts l'étude d'aménagement d'un site d'accueil du public aux abords du Lac de Naussac sur la base du devis établi le 07 avril 2014 pour un montant de 9 408, 00 € TTC.

ADOPTE le plan de financement prévisionnel suivant :

•	Coût	9 408, 00 €	
•	Plan	de financement :	
	0	Subvention sollicitée auprès de l'Europe (LEADER Lozère-Ardèche) Subvention sollicitée de l'Etablissement	3 136, 00 €
	0	Public Loire Autofinancement C.C.H.A.	3 136, 00 € 3 136, 00 €

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

11) Avenant n° 2 au contrat de maîtrise d'œuvre pour la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Langogne - Haut Allier:

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le contrat de maîtrise d'œuvre relatif à la construction de la Maison de Santé pluri-professionnelle de Langogne - Haut Allier a été conclu sur les bases suivantes :

MODALITES DE CALCUL DES HONORAIRES				
MONTANT PREVISONNEL DES	MODALITES DE REMUNERATION		MONTANT HONORAIRES	
TRAVAUX HT	Mission	TAUX	нт	
1 149 603.70 €	Base	6.90%	79 322.66 €	
1 149 603.70 €	DQE	1.20%	13 795.24 €	
1 149 603.70 €	EXE	1.50%	17 244.06 €	
TOTAL	,	9.60%	110 361.96 €	

Avec la mise en œuvre d'un certain nombre d'avenants sur divers lots de travaux décidés en cours de chantier, le montant définitif des travaux s'est élevé à la somme totale de 1 201 332, 50 € H.T.

Le cabinet BOYER, titulaire du contrat de maîtrise d'œuvre, a donc sollicité la Communauté de Communes pour la mise en œuvre d'un avenant permettant un calcul des honoraires sur le montant de travaux réel.

Il est donc proposé au Conseil de Communauté de délibérer en faveur de la mise en œuvre de l'avenant dans les conditions suivantes :

BASE DE CALCUL:

1 201 332, 50 € (Montant réel d		- 1 149 603, 70 € H7 (Montant prévision		51 728, 80 € HT (Surcoût)
PROPOSITION	NS POU	R L'AVENANT :		
51 728, 80 € (Surcoût)	X	6, 90 (taux de rémunération hors DQO et EXE)	=	3 569, 29 € HT (Rémunération complémentaire)

.../...

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

DONNE SON ACCORD à la mise en œuvre de l'avenant n° 2 au contrat de maîtrise d'œuvre lié à la construction de la Maison de Santé Pluri-professionnelle de Langogne – Haut Allier dans les conditions proposées.

PREND ACTE du montant complémentaire de rémunération du Maître d'œuvre qui s'élève à 3 569, 29 € H.T.

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et l'**AUTORISE** notamment à signer l'avenant n° 2 au contrat de Maîtrise d'œuvre à intervenir avec le cabinet d'architecture BOYER.

12) Travaux de préfiguration du P.N.R. "Sources et gorges du Haut Allier" – Désignation d'un nouveau représentant de la CCHA au sein du Comité de rédaction et du groupe de travail "gouvernance et financement":

Monsieur le Président donne lecture aux membres du Conseil Communautaire de la lettre de Monsieur le Président de l'association de préfiguration de Parc Naturel Régional des Sources et Gorges du Haut Allier proposant de désigner un nouveau représentant de la CCHA (en plus du Président de la CCHA) pour participer aux travaux du Comité de Rédaction de la charte et au groupe de travail "gouvernance et financement".

Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à désigner ce représentant.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 1 "ABSTENTION" et 23 voix "POUR":

DESIGNE Monsieur Raymond MARTIN pour participer au Comité de Rédaction et au groupe de travail "gouvernance et financement" mis en place dans le cadre du Parc Naturel Régional des Sources et Gorges du Haut Allier.

13) Questions diverses:

PLUi du Haut Allier - Recours gracieux du Syndicat des Jeunes Agriculteurs de la Lozère :

Monsieur le Président indique que le Syndicat des Jeunes Agriculteurs de la Lozère a introduit un recours gracieux demandant à la CCHA de modifier le PLUi approuvé le 20 février 2014.

Pour préparer la réponse à ce recours gracieux, Monsieur le Président précise qu'il a prévu d'organiser très prochainement une réunion des Maires des Communes composant la CCHA.

Dématérialisation des procédures administratives et comptables :

Monsieur le Président rappelle que la CCHA a déposé en janvier 2014 une demande de subvention DETR destinée à financer les équipements informatiques nécessaires à la dématérialisation des procédures administratives et comptable dans les différentes Communes (+ la CCHA).

Cette demande de subvention ayant été acceptée, le nécessaire va être mis en œuvre pour que les Communes et la CCHA puissent disposer de l'équipement nécessaire pour la mise en œuvre de la dématérialisation avant la date buttoir fixée au 1^{er} janvier 2015.

En parallèle, les Conseil Municipaux vont être amenés à délibérer pour la passation des conventions entre les collectivités et l'Etat (Préfecture et Trésorerie). La CCHA va transmettre les modèles de délibération et de conventions aux Communes.

Nouveaux Rythmes scolaires:

Monsieur Jean-Louis BRUN indique que la Commission "petite enfance, jeunesse, loisirs sportifs et culturels" va devoir travailler très rapidement travailler à la finalisation du Projet Educatif Territorial (PEDT) dont l'avant-projet a été validé par le Conseil Communautaire le 16 décembre 2013.

Ces travaux doivent plus particulièrement porter sur l'organisation de la Maison de l'Enfance pour répondre aux sollicitations des Communes en matière d'encadrement des nouveaux rythmes scolaires à l'occasion de la rentrée de septembre 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 45.